

L'INGÉNIERIE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE
mode d'emploi

UN APPUI À LA CONDUITE DE VOTRE PROJET



Aménagement des espaces

Voirie, déplacements
et cheminements doux

Habitat et logement

Équipements et bâtiments publics

Eau potable et assainissement



Janvier 2017

**Article L3232-1-1 du Code général des Collectivités territoriales
modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 -art.94,
dite loi NOTRe**

Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.



Le Département, garant des solidarités territoriales



Conforté dans son rôle de garant des solidarités territoriales par la loi NOTRe, le Conseil départemental du Finistère souhaite renforcer cet engagement en développant son appui aux collectivités locales dans le domaine de l'assistance technique et de l'ingénierie. Cette offre, qui répond à la fois aux compétences départementales et aux attentes des collectivités, viendra en complément de l'offre déjà existante depuis la création de Finistère Ingénierie Assistance en mars 2014.

En effet, si grâce aux organismes associés et services départementaux, les collectivités disposent aujourd'hui d'une aide technique dans la réalisation de leurs projets, tous les besoins en matière d'appui opérationnel et d'ingénierie ne sont pas couverts.

Au moment où la loi élargit l'intervention de l'assistance technique départementale aux domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, le Conseil départemental choisit de mettre en place une organisation permettant d'optimiser les interventions de chacun.e et d'actualiser son offre de service pour une réponse mieux adaptée aux attentes des collectivités finistériennes, et plus particulièrement des communes.

Le Conseil départemental choisit ainsi d'accompagner volontairement les équipes municipales et communautaires dans la réalisation de projets de qualité qui s'inscrivent dans le temps, tout en les laissant maîtresses de leurs choix.

Ce mode d'emploi a pour vocation de présenter l'accompagnement que nous proposons dans la conduite des projets par le réseau départemental d'ingénierie. Ce document sera actualisé régulièrement en fonction des évolutions réglementaires, techniques et organisationnelles des membres du réseau.

Je suis persuadée qu'il vous sera utile et souhaite que l'appui départemental en ingénierie contribue toujours plus à la mise en œuvre efficace et à la qualité de vos projets !

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du Conseil départemental du Finistère



Sommaire

Pourquoi l'élaboration de ce mode d'emploi ?	7
Quels sont les domaines d'intervention ?	8
Quel appui sur les aspects financiers et de la commande publique ?	9
Quels sont les organismes qui interviennent ?	10
À quel moment et comment faire appel aux prestataires d'ingénierie ?	12
Quelles modalités pour bénéficier d'une prestation ?	13
1^{ère} Partie – LES ÉTAPES D'UN PROJET	
Le rôle de Finistère Ingénierie Assistance	19
Comprendre l'enchaînement des étapes d'un projet	20
ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	22
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	23
ÉTAPE 3 Estimation de l'enveloppe prévisionnelle et des subventions, choix des modalités de montage de l'opération	24
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	25
ÉTAPE 5 Suivi des missions d'études de maîtrise d'œuvre	26
ÉTAPE 6 Suivi de la phase travaux	26
2^{ème} Partie – LES TYPES DE PROJET	
■ Aménagement des espaces	31
■ Voirie, déplacements et cheminements doux	36
■ Habitat et logement	41
■ Équipements et bâtiments publics	44
■ Eau potable et assainissement	51
3^{ème} Partie – PRÉSENTATION DES MEMBRES DU RÉSEAU	
■ Finistère Ingénierie Assistance (FIA)	61
■ Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	63
■ Société d'Aménagement du Finistère (SAFI)	64
■ Finistère Habitat	65
■ Services du Conseil départemental	66



Pourquoi l'élaboration de ce mode d'emploi ?

Le Conseil départemental du Finistère est un acteur important en matière d'assistance technique et d'ingénierie.

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce cette compétence d'assistance technique et fait, plus globalement, du Département un acteur fort en matière de solidarités territoriales. Ainsi, pour l'assistance technique, sa compétence, jusque-là positionnée sur le domaine de l'eau et de l'assainissement, est élargie aux domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la voirie. Par ailleurs, les moyens d'ingénierie disponibles peuvent continuer d'accompagner les collectivités dans un souci de solidarité territoriale.

Que ce soit en interne ou au sein des organismes associés (Finistère Ingénierie Assistance, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Société d'Aménagement du Finistère, Finistère Habitat, EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère », Finistère Tourisme...), un état des lieux des ressources départementales a été réalisé. Parallèlement, un recueil des besoins exprimés par les élus locaux a été mené durant l'été.

Les principales informations issues de l'état des lieux mené auprès de 33 élus locaux, des services départementaux et des organismes associés

En interrogeant de nombreux élus locaux au sujet de l'offre d'ingénierie publique départementale, le Conseil départemental du Finistère a pu établir le constat suivant : **bien que l'offre d'ingénierie mise en place et développée sur le territoire départemental soit globalement connue des élus locaux, elle manque de lisibilité, que ce soit en termes de contenu des prestations, d'articulation des différents intervenants que de plus-value apportée par chacun d'entre eux.**

Ainsi, des interrogations demeurent pour les élus municipaux et communautaires : de quels éléments précis vont-ils pouvoir disposer en faisant appel aux prestataires de l'ingénierie ? de conseils méthodologiques ou techniques, de rapports d'études, d'un chiffrage, de cahiers des charges... ? En quoi ces prestations vont-elles les aider à faire avancer leurs réflexions et constituer un véritable outil d'aide à la décision ?

Par ailleurs, ils expriment des attentes dans l'appui à la conduite de leurs projets, ainsi que dans le contenu des

prestations fournies. En amont des projets tout d'abord, ils insistent sur la nécessité de pouvoir faire appel à des interlocuteurs de proximité ou tout du moins disposant d'une bonne connaissance du terrain. Ils attendent de ces interlocuteurs une certaine réactivité. Celle-ci doit se traduire par la formulation rapide d'une première réponse qui peut prendre différentes formes :

- des orientations méthodologiques,
- conseil technique,
- l'indication de la personne ressource ou du bon interlocuteur,
- la manière dont ils pourront être accompagnés.

Leur souhait est également de bénéficier de réponses adaptées aux demandes formulées. Cela implique, de la part des interlocuteurs, qu'ils soient à l'écoute des besoins et qu'ils sachent « doser » leurs propositions en fonction des objectifs exprimés par les élus, tout en assurant la faisabilité technique, juridique et financière du projet.

Une attention particulière est portée à ce dernier point, le souci des élus étant de pouvoir continuer à réaliser des opérations de qualité tout en contenant les dépenses d'investissement, mais aussi d'exploitation.

L'enjeu de cet accompagnement est de montrer que les phases pré-opérationnelles s'avèrent indispensables à la réussite d'une opération. Elles permettent effectivement de repérer les facteurs de réussite et les risques inhérents à une opération et limitent le risque de recourir trop rapidement à un maître d'œuvre.

L'ingénierie thématique

Ce mode d'emploi concerne l'ingénierie opérationnelle sur les domaines de la voirie, de l'aménagement, de l'habitat, des bâtiments et équipements ainsi que de l'eau potable et de l'assainissement. Concernant les autres domaines (culture, tourisme, nautisme, enfance-jeunesse, social...), le Conseil départemental va poursuivre le travail au cours du premier semestre 2017 afin d'aboutir à la formalisation d'un document présentant l'offre d'ingénierie thématique.

quels sont

les domaines d'intervention ?



L'aménagement des espaces

Revitalisation de centre-bourg, requalification de friches.

Aménagement et requalification d'espaces publics, de zones à vocation économique, d'espaces verts à vocation de loisirs.

La voirie, les déplacements et cheminements doux

Sécurité sur voirie communale ou départementale, cheminements doux, zones de stationnement et aires de covoiturage.

L'habitat et le logement

Requalification de l'habitat en centre-bourg.

Rénovation ou création de logements collectifs et individuels par le biais d'opérations de bâtiment (ex : rénovation d'un logement communal) ou d'aménagement (ex : création d'une zone à vocation d'habitat).

Les équipements et bâtiments publics

Tout type de bâtiment ou d'équipement nécessitant une intervention sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale : rénovation, restructuration, extension, construction neuve et mise en accessibilité.

Édifices patrimoniaux protégés ou non

L'eau potable et l'assainissement

Eau potable Production, transport et distribution (y compris protection de la ressource captages et prises d'eau de surface)
Non compris : la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales.

Selon les projets, l'offre de prestations va varier en fonction des autres organismes ou institutions en présence.

Quel appui sur les aspects financiers et de la commande publique ?

La prise en compte du coût d'une opération s'avère indispensable à la réussite du projet. Il doit être intégré dès les premières étapes, afin que les incidences financières des attentes exprimées par les élus soient mises en corrélation avec le budget de la collectivité le plus tôt possible.

Ainsi, l'appui offert aux collectivités dans la définition des besoins, permettra de proportionner la taille de l'opération aux capacités financières du maître d'ouvrage. Le but est aussi de sensibiliser les élus sur la notion de **coût global** (investissement et exploitation).

Une approche du bilan de l'opération (dépenses-recettes) pourra également être proposée pour certains types de projets d'aménagement notamment.

L'accompagnement comprend également **la recherche de subventions**. Les collectivités peuvent être informées sur les aides financières existantes et conseillées sur les modalités de sollicitation de ces subventions : qui sont les partenaires financiers en fonction du type de projet et du territoire ? Quels sont les montants des aides ? À quelles conditions sont-elles attribuées ? Quels sont les critères d'éligibilité ? À quel moment faut-il monter un dossier de demande ?

L'appui sur la commande publique se fera uniquement pour les marchés relatifs aux projets accompagnés en phase pré-opérationnelle et dans leur globalité (à l'exception du CAUE qui peut intervenir ponctuellement dans le cadre de jury sans pour autant avoir accompagné en amont le maître d'ouvrage).

Le maître d'ouvrage pourra ainsi bénéficier d'une aide pour la passation des marchés de services uniquement :

- en vue de la consultation de bureaux d'études,
- en vue de la consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage,
- en vue de la consultation de maîtres d'œuvre.

Sont exclus :

- les marchés pour les études techniques (levé topographique, sondages, diagnostics techniques...)
- les marchés de prestations de service (coordinateur Sécurité et protection de la santé des travailleurs, contrôleur technique...)
- les marchés de travaux
- les marchés de fournitures



quels sont

les organismes qui interviennent ?

A Les principaux fournisseurs départementaux de prestations d'ingénierie opérationnelle

Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Services du Département : essentiellement le Service Eau potable et Assainissement (SEA), la Direction des Routes et Infrastructures de Déplacement (DRID) et la Direction Adjointe Habitat Logement (DAEEL).

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI).

Finistère Habitat.

B Recours possible aux autres organismes associés lorsque les demandes d'assistance portent sur des problématiques plus spécifiques ou en fonction des territoires :

Autres directions du Département

Laboratoire Public – Conseil, expertise et analyse en Bretagne (LABOCEA)

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion Durable des Déchets du Finistère (SYMEED 29)

Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

C Distinction entre les prestations de FIA, du CAUE et de la SAFI

Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Une équipe restreinte pour :

- accompagner les collectivités dans la méthodologie de conduite du projet ;
- identifier les partenaires susceptibles de fournir une prestation d'assistance, les solliciter et en assurer le suivi ;
- prendre le relais au moment de la consultation d'un bureau d'études ou d'une maîtrise d'œuvre ;
- en fonction des disponibilités des partenaires, réaliser une partie des pré-études.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Une équipe d'architectes et de paysagistes pour :

- révéler les enjeux liés à la qualité du cadre de vie ;
- conseiller et aider à la formulation d'un projet architectural, urbain ou paysager ;
- vérifier la pertinence du projet du point de vue urbanistique, architectural et paysager ;
- sensibiliser aux conditions de mise en œuvre du projet ;

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI)

Une équipe qui dispose d'une longue expérience en définition de programme et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Actuellement, elle peut intervenir ponctuellement au profit des collectivités par le biais d'un marché à bons de commande passé avec le Conseil départemental pour :

- réaliser des pré-études de faisabilité dans les domaines du bâtiment et de l'aménagement ;
- estimer l'enveloppe prévisionnelle du projet ;
- analyser le montage juridique et financier du projet ;
- analyser toutes questions liées aux problématiques foncières.

Par ailleurs, la SAFI propose également des prestations complètes d'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre onéreux.

D La coordination du réseau

La mise en place d'un réseau d'ingénierie sous l'impulsion du Conseil départemental a pour objectif d'assurer la coordination de l'ensemble des partenaires (organismes associés et services départementaux). L'animation de ce réseau a été confiée à Finistère Ingénierie Assistance et devra :

- Faciliter la circulation de l'information entre les membres du réseau sur les projets en cours ;
- Assurer le relais entre le maître d'ouvrage, les partenaires et le Conseil départemental ;
- S'assurer de la cohérence des démarches engagées auprès d'un même maître d'ouvrage ;
- Assurer un suivi des projets accompagnés par les membres du réseau départemental.



E Les autres fournisseurs de prestations d'ingénierie publique

Plusieurs autres acteurs dans le Finistère peuvent également être amenés à fournir aux collectivités des prestations d'ingénierie publique, selon leurs spécificités et/ou leur territoire privilégié d'intervention. Ils sont cités ci-dessous de manière non exhaustive.

Finistère Ingénierie Assistance peut être amené à orienter les maîtres d'ouvrage vers d'autres organismes susceptibles d'offrir un appui technique ou méthodologique :

L'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB)

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Les Agences Locales de l'Énergie (ALE)

Le SDEF (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère), la Société Publique Locale Eau du Ponant, Brest Métropole Aménagement, l'ensemble des bailleurs sociaux...

F L'articulation avec l'offre d'ingénierie intercommunale

Dans certains territoires, des EPCI ont mis en place un service d'assistance technique au bénéfice de leurs communes membres.

En développant son offre d'ingénierie, le Conseil départemental du Finistère a pour préoccupation de l'adapter aux besoins et spécificités de chaque territoire. Le principe de solidarité départementale consiste bien à proposer une complémentarité des compétences des différents acteurs. La mise en œuvre d'un processus d'échanges entre l'offre départementale et les services communautaires permettra d'optimiser les interventions de chacun et de s'inscrire dans une complémentarité des expertises et dans une bonne gestion des plans de charge des intervenants.

La réponse à une demande peut conduire à mobiliser un ou plusieurs organismes afin d'apporter la réponse la mieux adaptée. La coordination entre les organismes concernés permettra ainsi de bien articuler les interventions.



À quel moment et comment faire

appel aux prestataires d'ingénierie ?

Le recours à l'offre d'ingénierie départementale peut prendre différentes formes et varier pour s'adapter au plus près des besoins des collectivités bénéficiaires. Par conséquent, le moment où le maître d'ouvrage peut contacter l'un des partenaires peut varier en fonction :

- du type de projet,
- de son état d'avancement,
- des études préalables déjà réalisées,
- des moyens et compétences dont dispose déjà la collectivité,
- de la sensibilité des élus,
- de leurs priorités et du degré d'urgence du projet.

Cependant, le moment idéal pour le maître d'ouvrage se situe le plus en amont possible de la réflexion. Il pourra ainsi aborder le projet en ayant rapidement une idée précise de l'enchaînement des étapes à franchir, des interlocuteurs à associer, de l'ensemble des réponses à apporter afin de préparer la phase opérationnelle et de sécuriser au mieux l'intervention de la maîtrise d'œuvre.

Si FIA assure, avec l'appui du Conseil départemental, la coordination du réseau de l'ingénierie départementale, il n'a pas pour autant vocation à être la « porte d'entrée » obligatoire pour les maîtres d'ouvrage souhaitant bénéficier d'une intervention de l'un des organismes associés. La collectivité qui le souhaite, peut contacter directement l'un des partenaires si elle a une idée précise des attendus et du type de prestations dont elle a besoin.

En revanche, **si la collectivité ne sait pas quel partenaire sera le mieux à même de l'accompagner, ni à quel moment il est opportun de le contacter, elle peut se rapprocher de FIA qui l'orientera** en fonction des critères cités ci-dessus.



Coordonnées de FIA

Par courrier

32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex

Par mail

contact@finistere-ingenierie.fr

Par téléphone

02 98 76 53 90

Les coordonnées de l'ensemble des partenaires figurent dans la 3^{ème} partie.


Quelles sont les conditions et modalités pour bénéficier d'une prestation?

A

Les conditions propres à chaque organisme associé

Organismes associés	Modalités d'adhésion	Montant de la cotisation annuelle	Montant de la rémunération	Collectivités bénéficiaires
FIA	Délibération	0,50 € par habitant DGF pour les communes 0,25 € par habitant DGF pour les EPCI (plafonné à 10 000 €)		Toutes les communes adhérentes Tous les EPCI à fiscalité propre adhérents
CAUE	Délibération	Communes : 50 € < 5 000 habitants 100 € > 5 000 habitants EPCI : 200 € < 50 000 habitants 300 € > 50 000 habitants		Toutes les communes adhérentes Tous les EPCI adhérents
CD 29 SEA (assistance technique pour le suivi des systèmes d'assainissement)	Convention ou marché public suivant le maître d'ouvrage		Selon les modalités de l'article 94 du Code Général des Collectivités Territoriales (tarification variable selon la taille et la complexité de l'installation)	Toutes les collectivités éligibles au décret du 26 décembre 2007 ou marché public pour les autres
CD 29 SEA (suivi des études et projets)				Toutes les collectivités
CD 29 Direction Adjointe Habitat Logement				Toutes les collectivités
CD 29 Direction des Routes et des Infrastructures de Déplacement				Toutes les collectivités éligibles (en attente du décret d'application de l'art.94 de la loi NOTRe)
SAFI * <i>Uniquement dans le cadre du marché d'assistances ponctuelles</i>			Le coût de la prestation est pris en charge par le Département et comprend 3 jours d'intervention.	Les communes de moins de 10 000 habitants et tous les EPCI
Finistère Habitat				Les communes et EPCI

* Ne figurent dans ce tableau que les modalités d'intervention de la SAFI dans le cadre du marché d'assistances ponctuelles passé par le Conseil départemental du Finistère.



La SAFI propose par ailleurs des prestations à titre onéreux au bénéfice direct des collectivités maîtres d'ouvrage. Les conditions de facturation ne sont pas présentées ici et font l'objet d'un contrat entre le maître d'ouvrage et la SAFI après une procédure de commande publique.

L'intervention de la SAFI a pour objet la réalisation de prestations destinées à apporter aux collectivités une première approche de la faisabilité de leur projet.

Il est à noter que l'adhésion à FIA n'est pas obligatoire pour obtenir un conseil ponctuel (par exemple : les personnes ressources à contacter, la démarche de projet à engager par le maître d'ouvrage...)





B

Modalités pratiques de prise en compte de la demande

Pour les projets qui feront l'objet d'une assistance de FIA, la demande pourra être formulée par écrit (mail ou courrier). Toutefois, les demandes orales seront également prises en compte dans la mesure où elles feront l'objet d'un premier rendez-vous qui permettra de préciser le contenu de l'offre d'assistance et les engagements de la collectivité bénéficiaire.

Désormais, FIA et les services départementaux s'engageront par écrit auprès des collectivités bénéficiaires d'une assistance, afin de préciser le niveau de prestation, les limites et les délais de l'intervention.

Pour les autres organismes associés, les modalités de formulation et de prise en charge de la demande peuvent varier. Il sera alors nécessaire de les vérifier auprès de chacun d'entre eux.

À l'occasion de la prise en compte de la demande d'assistance, chaque organisme associé précisera dans un délai rapide :

- Si la demande correspond bien aux missions exercées par l'organisme,
- Les délais de réalisation de la prestation,
- Le nom de la personne référente.





1ère

Partie

Les étapes d'un projet

COMMANDE ■ OPPORTUNITÉ ■ FAISABILITÉ
ESTIMATION FINANCIÈRE
COMMANDE PUBLIQUE ■ SUIVI DES ÉTUDES



L'ingénierie publique départementale n'a pas vocation à assurer toutes les étapes d'un projet en phase pré-opérationnelle. Elle est présente aux côtés des élus locaux avant tout pour les aider à engager une réflexion, à vérifier la pertinence d'un projet, à bien appréhender l'ensemble de ses composantes et à lui apporter un appui méthodologique destiné à identifier l'ensemble des étapes et les bons interlocuteurs.

La complémentarité des compétences offertes par l'ensemble des organismes associés membres du réseau de l'ingénierie publique départementale, permet cependant de couvrir une bonne partie des besoins en phase pré-opérationnelle. C'est majoritairement le cas pour les projets techniquement simples ou pour lesquels la définition des besoins a été suffisamment poussée grâce à une bonne connaissance du sujet par l'équipe municipale ou communautaire, ou parce qu'elle aura pu être menée facilement avec l'intervention des organismes associés.

En fonction de la complexité d'un projet, des études préalables approfondies ou d'une expertise spécifique qu'il nécessite, les partenaires de l'ingénierie publique départementale pourront orienter les maîtres d'ouvrage vers des prestataires privés ou parapublics pour réaliser tout ou partie des études de programmation (voir les étapes 1 à 3 du projet, pages suivantes).

Dans certains cas, la collectivité pourra utilement faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage de la sphère privée ou parapublique, lorsqu'elle estimera que l'accompagnement proposé par les organismes associés ne sera pas suffisant. FIA pourra alors l'aider à recourir à ce prestataire en contribuant à la préparation de la commande publique.

► Le rôle de FIA

L'équipe de FIA a pour mission de s'assurer que les collectivités bénéficient d'un accompagnement à chaque étape du projet. Cet appui pouvant prendre différentes formes, FIA aura pour préoccupation de s'adapter aux demandes des maîtres d'ouvrage et de les orienter systématiquement vers une solution :

- soit en sollicitant un des organismes associés pour réaliser la prestation nécessaire,
- soit en aidant la collectivité à recourir à un prestataire privé par le biais d'un marché public
- soit en réalisant elle-même la prestation lorsque cela relève des compétences de son équipe.

La phase pré-opérationnelle correspond à toutes les démarches, analyses et études permettant de préciser les enjeux et objectifs d'un projet. Il appartient au maître d'ouvrage de réaliser ou faire réaliser les diagnostics, études d'opportunité et de faisabilité, ainsi que la définition des besoins qui lui apporteront tous les éléments d'aide à la décision. Avec ces éléments, il pourra faire le choix de poursuivre ou non son projet, de définir le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération en vue de recourir à un maître d'œuvre et entrer ainsi dans la phase opérationnelle.

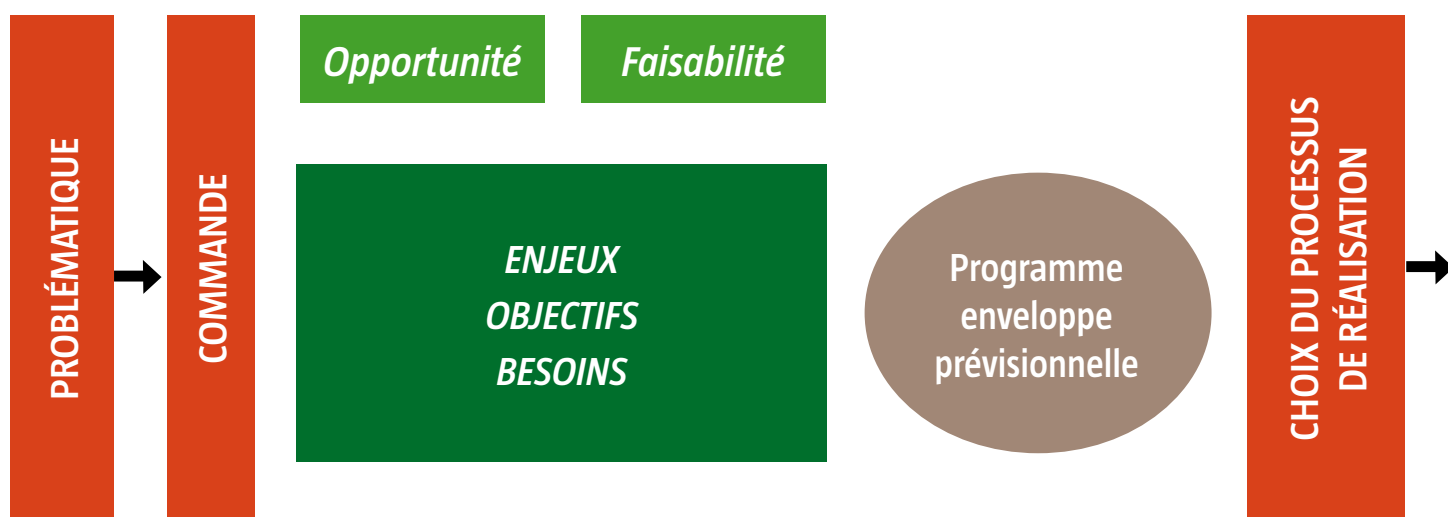


Comprendre l'enchaînement des étapes d'un projet

Les obligations et démarches à suivre pour une collectivité souhaitant engager un projet d'investissement sont régies par la loi
L'ingénierie publique départementale s'inscrit donc dans le respect de cette réglementation qui a de surcroît l'avantage de

Schéma selon la loi Maîtrise d'ouvrage publique (MOP) du 12 juillet 1985

PHASE PRÉ-OPERATIONNELLE



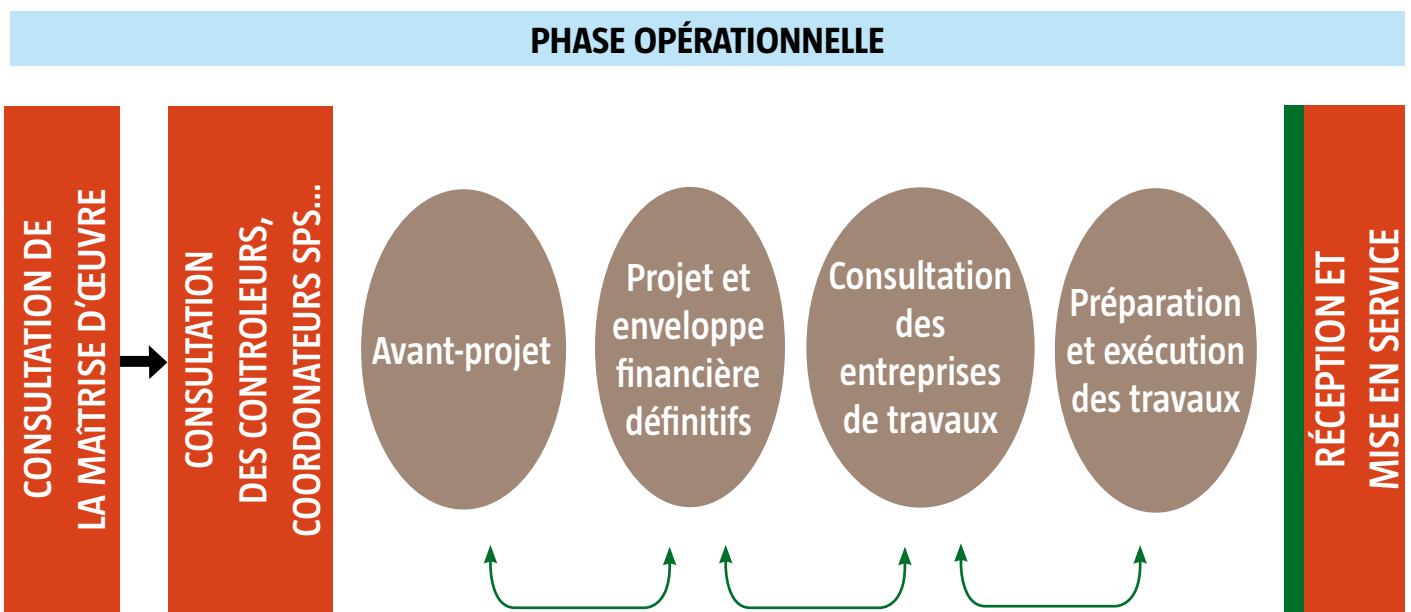
L'OFFRE D'INGÉNIERIE OPÉRATIONNELLE

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
Clarification de la commande et opportunité	Vérification de la faisabilité	Estimation de l'enveloppe prévisionnelle et des subventions, choix des modalités de montage de l'opération
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la problématique à résoudre et ce qui motive le maître d'ouvrage • Définir les enjeux et objectifs • Préciser le périmètre du projet • Identifier les contraintes foncières, techniques, juridiques, financières et de calendrier • Définir la méthodologie de conduite de projet • Aide à la consultation d'un programmiste et d'une AMO 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les besoins • Réaliser un diagnostic technique de l'équipement ou du site, de l'infrastructure ou de l'espace public • Vérifier la compatibilité entre les besoins et les possibilités offertes par l'équipement, le site, l'infrastructure ou l'espace public 	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du coût prévisionnel • Adaptation du projet pour l'inscrire dans les capacités financières du MO • Recherche des subventions mobilisables • Bilan d'opération d'aménagement (dépenses-recettes)



sur la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP du 12 juillet 1985.

préciser l'enchaînement des différentes étapes d'un projet. Celles-ci sont schématisées dans le document ci-dessous.



DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

ÉTAPE 4	ÉTAPE 5	ÉTAPE 6
Consultation de la maîtrise d'œuvre	Suivi des missions d'études de maîtrise d'œuvre	Suivi de la phase travaux
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un CCTP Préparation des pièces administratives du marché Analyse des offres 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des études préliminaires, diagnostic ou esquisse, <i>Pour l'eau potable et l'assainissement, plus occasionnellement pour les autres domaines :</i> Suivi des études d'avant-projet, Suivi des études de projet, 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Pour l'eau potable et l'assainissement, plus occasionnellement pour les autres domaines :</i> Participation aux réunions de chantier



ÉTAPE 1 CLARIFICATION DE LA COMMANDE ET OPPORTUNITÉ

CETTE ÉTAPE COMPREND

- L'identification de la problématique à résoudre et ce qui motive le maître d'ouvrage
- La définition des enjeux et des objectifs du projet,
- Le repérage des contraintes foncières, techniques, juridiques, financières et de calendrier
- La détermination de la méthodologie de conduite du projet
- La consultation, le cas échéant, d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage
- L'exploitation des données existantes et des études antérieures

NATURE DE LA PRESTATION

1. Réformulation de la commande

un échange pour comprendre la genèse du projet, les justifications du maître d'ouvrage, ses intentions et ses ambitions

une visite du site pour s'en imprégner, pré-identifier le périmètre du projet, repérer les spécificités et contraintes techniques, topographiques ou foncières

un recensement des données et études relatives au projet, y compris des éléments sociologiques (population, besoins, ...)

l'implication des acteurs et de la population

2. Vérification de l'opportunité

un regard extérieur pour s'assurer de la pertinence ou non du projet

3. Définition des enjeux et objectifs du projet

une analyse de la thématique pour **bien comprendre le contexte global**

une déclinaison des résultats de **l'analyse en enjeux et objectifs partagés**

CETTE ÉTAPE APORTE AU MAÎTRE D'OUVRAGE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- Profiter d'un retour d'expérience avec éventuellement des visites d'opérations similaires
- Inscrire le projet dans une bonne connaissance du contexte, bien appréhender ses différentes composantes
- Disposer d'une approche méthodologique de la démarche de projet
- Identifier les acteurs à associer
- Bénéficier des premières orientations adaptées au contexte local
- Disposer de conseils ou d'un appui à la consultation des usagers et à la concertation de la population



ÉTAPE 2 VÉRIFICATION DE LA FAISABILITÉ

CETTE ÉTAPE COMPREND

- La définition des besoins, et la connaissance des usages
- La réalisation d'un diagnostic technique visuel de l'équipement ou du site, de l'infrastructure ou de l'espace public
- La vérification de la compatibilité entre les besoins et les possibilités offertes par l'équipement, le site, l'infrastructure ou l'espace public
- L'examen des orientations possibles pour répondre à la commande initiale
- La consultation, le cas échéant, d'un bureau d'études privé

Nature de la prestation

- Replacer l'équipement ou le site dans une approche transversale ou un périmètre plus étendu, en analysant ses abords, son environnement, les éventuelles orientations intercommunales, départementales voire régionales dans le domaine concerné ainsi que celles des financeurs potentiels du projet
- Recenser les bénéficiaires et utilisateurs finaux pour identifier les dysfonctionnements, les manques et les éventuels besoins futurs, recenser leurs attentes et les réponses déjà existantes.
- Faire un état des lieux de l'équipement ou du site, de l'infrastructure ou de l'espace public et en déduire les atouts et faiblesses
- Le cas échéant, appui au suivi d'une étude confiée à un prestataire privé : aide à la consultation, avis sur les rendus, participation aux réunions avec le bureau d'études, conseils pour s'assurer du respect du cahier des charges

- En fonction du type de projet, proposer un parti d'aménagement, des préconisations de rénovation, de construction ou d'aménagement, une ou plusieurs solutions techniques adaptées
- Participation aux réunions impliquant d'autres intervenants pour assurer un respect des attendus et contraintes de tous les acteurs potentiellement concernés

À la fin de cette étape, le maître d'ouvrage dispose soit d'un pré-programme qui peut suffire dans certains cas à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, soit d'un programme complet.

CETTE ÉTAPE APPORTE AU MAÎTRE D'OUVRAGE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- Bénéficier d'un interlocuteur qui le guide dans le suivi des études confiées à un prestataire privé
- Disposer d'un avis technique neutre
- Connaître les difficultés techniques inhérentes au projet
- Identifier les conditions de réussite du projet ainsi que les éventuels risques
- Conduire le projet en l'appréhendant dans son environnement global
- Être accompagné dans la méthodologie d'identification des besoins : repérer les acteurs à associer, les données à collecter, mieux connaître les publics visés et construire la méthode pour y parvenir,
- Disposer des éléments techniques d'aide à la décision pour poursuivre (ou non) le projet



ÉTAPE 3 ESTIMATION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE ET DES SUBVENTIONS, CHOIX DES MODALITÉS DE MONTAGE DE L'OPÉRATION

CETTE ÉTAPE COMPREND

- L'estimation du coût prévisionnel de l'opération
- La vérification de l'adéquation entre le coût du projet et les capacités financières du maître d'ouvrage
- La recherche des subventions mobilisables
- La définition du mode opératoire et du montage juridique et financier

NATURE DE LA PRESTATION

- Pour des projets complexes, proposer une première approche économique
- Dans la plupart des cas, estimer l'enveloppe prévisionnelle globale (travaux et frais connexes)
- Pour les projets d'aménagement, estimer le bilan de l'opération (dépenses-recettes)
- Expliquer les éléments qui font le coût d'un projet, ainsi que les coûts liés à la maîtrise d'œuvre (décomposition de la mission, compétences et missions associées...) ; estimer ou approcher les coûts de fonctionnement
- Identifier les partenaires financiers et les critères d'éligibilité aux subventions
- Conseiller sur le montage des dossiers de demande de subventions
- Identifier les opérateurs susceptibles d'être intéressés par l'opération

- Vérifier la pertinence du montage juridique envisagé : procédures mobilisables, avantages/inconvénients, risques pour la collectivité...

À la fin de cette étape, la commune doit faire le choix de son engagement dans l'opération (avec ou sans maîtrise d'œuvre selon le projet).

CETTE ÉTAPE APPORTE AU MAÎTRE D'OUVRAGE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- Disposer des éléments d'aide à la décision sur les conditions d'engagement d'une opération
- Bénéficier du retour d'expérience des partenaires de l'ingénierie sur l'état du marché et le contexte économique
- Être accompagné pour obtenir, le cas échéant, l'engagement d'un opérateur
- Avoir connaissance de l'ensemble des dispositifs d'aides financières existants et les modalités d'association des partenaires financiers à l'élaboration du projet
- Disposer d'un plan de financement prévisionnel
- Avoir une vision claire du déroulement du projet en phase opérationnelle



ÉTAPE 4 CONSULTATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

CETTE ÉTAPE COMPREND

- La mise en place d'une procédure de commande publique en vue de recourir à un maître d'œuvre
- La formulation claire de la commande à destination des candidats à la maîtrise d'œuvre
- L'assurance de l'égalité d'accès à la commande publique de tous les candidats susceptibles d'être intéressés par le marché

NATURE DE LA PRESTATION

N.B. : La prestation ne peut être demandée que dans le cas où le maître d'ouvrage ne souhaite pas solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un marché.

- Conseiller sur la mission de maîtrise d'œuvre (nature), sur les compétences à associer au projet (architecte, paysagiste, BET...) et sur les types de procédures
- Rédiger ou donner un avis sur un cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Préparer ou aider à la préparation des pièces administratives du marché en s'assurant de leur bonne adéquation avec les enjeux du CCTP (critères de

sélection par exemple)

- Apporter un appui à l'analyse des offres
- Participation aux auditions ou aux jurys de sélection des candidats pré-sélectionnés
- Apporter un conseil à la rédaction de documents relatifs à la procédure de consultation

CETTE ÉTAPE APORTE AU MAÎTRE D'OUVRAGE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- Sécuriser au mieux la procédure de consultation
- Bénéficier d'un avis technique sur les capacités réelles des candidats à la maîtrise d'œuvre
- Disposer d'un avis technique argumenté sur les offres en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres
- Bénéficier de conseils pour apporter les réponses adaptées aux candidats non retenus

ÉTAPES 5 et 6

SUIVI DES MISSIONS D'ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET SUIVI DE LA PHASE TRAVAUX

NB : aucun des organismes cités dans ce guide n'a vocation à assurer des missions de maîtrise d'œuvre qui s'inscrivent dans le champ concurrentiel.

En revanche, l'intervention de certains d'entre eux en suivi de la maîtrise d'œuvre peut s'envisager, mais reste limitée à des conseils très ponctuels.

À l'exception des projets structurants en eau potable et assainissement pour lesquels le Conseil départemental propose un accompagnement technique des maîtres d'ouvrage dans leurs projets dans le cadre de la politique financière (art. L.1111.10 du CGCT), l'ingénierie publique départementale n'a pas vocation à intervenir en phase travaux. L'objectif de cet accompagnement sur les projets structurants en eau potable et assainissement est de prendre en compte les retours d'expérience de l'assistance technique « terrain » (40 années d'assistance technique) pour optimiser et pérenniser les investissements à réaliser.

A - Le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage

Pour les maîtres d'ouvrage qui ressentiront le besoin d'un accompagnement lors de ces phases en complément de l'intervention du maître d'œuvre, il leur sera fortement recommandé d'identifier ce besoin le plus en amont possible afin qu'ils soient orientés vers le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ce recours sera conseillé à la collectivité :

- en cas de d'opération complexe et/ou coûteuse
- si le maître d'ouvrage apparaît peu doté en moyens humains, que ce soit en termes de disponibilité des élus que de présence de services techniques au sein de la collectivité.

Dans le cas où le maître d'ouvrage souhaite ce type d'accompagnement, il devra s'attacher les services d'un prestataire privé ou parapublic. Le recours à cette assistance à maîtrise d'ouvrage se fera dans le cadre d'une commande publique. FIA pourra alors aider le maître d'ouvrage dans la consultation en préparant un cahier des charges précisant les missions attendues. Elle devra être lancée préalablement à la consultation d'un maître d'œuvre.

Présentation des missions d'un AMO en phase opérationnelle :

Le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage se décline de différentes façons mais pourrait être le suivant :

Préparation du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- proposition au maître d'ouvrage de la procédure de consultation et de son calendrier ;
- élaboration du cahier des charges et des pièces administratives ;
- après accord du maître d'ouvrage, lancement de la consultation ;
- envoi du dossier de consultation ;
- réception des offres ;
- organisation matérielle de l'examen des offres ;
- assistance au maître d'ouvrage pour le choix (rapport d'analyse, participation à la commission de choix) ;
- assistance à la notification des résultats de la consultation aux concurrents, après décision du maître de l'ouvrage ;
- mise au point du marché.

Assistance à la gestion du marché de maîtrise d'œuvre et au suivi des études :

- assistance à la délivrance des ordres de service de gestion du marché de maîtrise d'œuvre ;
- suivi et coordination des différentes phases des études ;
- suivi et coordination des phases d'autorisations administratives (permis de construire, d'aménager, déclaration...) ;
- présence aux différentes réunions de travail avec le groupe de pilotage ;
- établissement de comptes rendus des réunions ;
- mise au point d'un planning prévisionnel opérationnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- transmission (avec avis de chaque rendu de phase d'étude), au maître d'ouvrage pour accord préalable ;
- vérification des décomptes d'honoraires ;
- vérification du décompte final.



Assistance aux choix des différents intervenants (contrôle technique, SPS, ordonnancement, pilotage et coordination, diagnostics divers, assurances...)

- préparation de la consultation et du cahier des charges ;
- organisation et suivi de la procédure ;
- analyse des offres (remise du rapport d'analyse, participation à la commission de choix) ;
- assistance à la notification des résultats après décision du maître d'ouvrage ;
- mise au point des marchés.

Coordination de tous les intervenants :

- coordination des différents intervenants et notamment des concessionnaires de réseaux, des entreprises situées sur le périmètre, des services de l'Etat, des différentes associations concernées par le projet ;
- assistance à l'animation du groupe de pilotage et des réunions spécifiques.

Procédure d'appel d'offres travaux et suivi :

- engagement de la consultation travaux : validation du DCE, préparation des cahiers des charges de la consultation, suivi de la procédure, organisation des commissions d'appel d'offres de la collectivité, préparation de la notification des marchés ;

- suivi des travaux. La présence régulière (2 fois par mois au moins plus quelques visites ponctuelles) en phase de réalisation de travaux en présence des représentants de la collectivité, de l'équipe de maîtrise d'œuvre, de l'OPC ; les sujets abordés à ces réunions concerneront l'avancement des travaux (respect du planning) ; les adaptations nécessaires au projet ou les modifications éventuelles apportées au projet par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage ;
- assistance à la gestion technique, administrative et financière de l'opération ;
- assistance aux opérations de réception des travaux puis aux rendez-vous de levée de réserves ;
- assistance au parfait achèvement des ouvrages (levé des désordres, clôture des marchés).

B - L'INTERVENTION PONCTUELLE DES ORGANISMES ASSOCIÉS



Intervention possible à la demande expresse d'un adhérent et de manière ponctuelle en cas de besoin avéré pour :

- Vérifier le respect de l'esprit du programme initial,
- Bénéficier d'un conseil sur le contrat qui lie le maître d'ouvrage à son maître d'œuvre.



Conseil ponctuel sur l'esquisse ou l'avant-projet,

- Interface avec différents services (STAP, DDTM, services instructeurs...),
- Rappel aux enjeux,
- Vérification de l'adéquation contexte/projet (sensibilité du site),
- Suggestion d'idées complémentaires.

SEA

Pour les projets structurants en eau et assainissement uniquement :



ÉTAPE 5 Suivi des études de maîtrise d'œuvre

- Donner un avis sur le procédé épuratoire retenu,
- Donner des avis sur l'avant-projet et le CCTP,
- Participer au choix du constructeur (analyses des offres et questions),
- Aider à la mise au point du marché.

ÉTAPE 6 Suivi de la phase travaux

Participer aux réunions stratégiques de chantier,

- Apporter un avis sur les plans et notamment le fonctionnement de certains ouvrages,
- Valider les automatismes et les vues de supervision,
- Valider les équipements en lien avec le maître d'œuvre,
- Valider les équipements d'autosurveillance.



Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à **titre onéreux uniquement**, pour ces étapes opérationnelles

2^{ème}

Partie

Les types de projet

AMÉNAGEMENT DES ESPACES ■ VOIRIE, DÉPLACEMENTS
ET CHEMINEMENTS DOUX ■ HABITAT ET LOGEMENT ■ BÂTIMENTS
ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS ■ EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



La réponse à une sollicitation peut justifier la mobilisation de plusieurs partenaires. Ils interviennent, selon leurs spécificités, en complémentarité afin de mettre à disposition des collectivités un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation des prestations listées ci-dessus.

FIA peut aider à bien identifier le ou les partenaires à solliciter en fonction du projet et de son niveau d'avancement.

Des Plans ou Schémas départementaux définissent généralement les priorités d'intervention du Conseil départemental dans les domaines mentionnés aux pages suivantes.

Sur certaines thématiques, des guides et/ou des cahiers des charges départementaux précisent les conditions de réussite et de mise en œuvre des projets.

Les maîtres d'ouvrage pourront utilement s'appuyer sur ces documents dans le cadre de l'élaboration de leurs projets.

FIA et le CAUE peuvent également mettre à disposition des collectivités des exemples de réalisation de prestations, ainsi qu'une boîte à outils présentant des références d'opérations.



Aménagement des espaces

► Revitalisation des centres-bourgs

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

Le niveau de prestation et l'enchaînement des étapes du projet peuvent être très variables selon l'état d'avancement de la réflexion au sein de l'équipe municipale, ou des études qui ont pu être menées au préalable.

<p>ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité</p>	<p>Pré-diagnostic multithématique précisant les enjeux et objectifs de la revitalisation sur la base d'une visite de terrain et de l'exploitation des données ou études préexistantes Analyse architecturale, urbanistique et paysagère du centre-bourg pour une prise en compte des enjeux du « cadre de vie » Appui méthodologique à la conduite du projet avec une approche transversale</p>
<p>ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité</p>	<p>Si besoin, aide à la consultation d'un bureau d'études pour approfondir le diagnostic et les orientations du projet : définition des pistes d'actions et des priorités Identification des acteurs et partenaires à associer Conseil voire accompagnement à la concertation publique Visite d'opérations similaires Aide à la connaissance des besoins (en logement), des publics et de l'offre existante</p>
<p>ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération</p>	<p>Aide à la recherche de subventions</p>
<p>ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre</p>	<p>Aide à la consultation de la maîtrise d'œuvre pour le lancement opérationnel des actions identifiées lors des études préalables</p>

Dans certains cas, les collectivités ont pu identifier des opérations à mettre en œuvre sans avoir mené d'étude globale de revitalisation.

Ainsi, les opérations destinées à revitaliser le centre-bourg peuvent être la requalification des espaces publics, la transformation d'un bâtiment public vacant en logements, la rénovation ou réhabilitation de logements vacants, la création d'un local commercial, etc.

Il est alors proposé à ces collectivités de procéder selon les modalités décrites dans les fiches figurant dans les pages suivantes

Formes de l'intervention et livrables

Très variables en fonction du niveau de prestation sollicité

- Réalisation d'un pré-diagnostic de la vitalité du centre-bourg, de la qualité des espaces publics, de l'habitat...
- Note méthodologique sur la conduite du projet
- Coordination des différents intervenants
- Rédaction de cahiers des charges pour une étude préalable
- Organisation et animation d'ateliers participatifs avec la population



- Exploration de différentes hypothèses associant un traitement qualitatif de l'espace public et la recherche de formes urbaines plus en adéquation avec les nouveaux rythmes de vie

Si recours à une maîtrise d'œuvre :

- Aide au choix et à la formalisation de la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre
- CCTP rédigé
- Fourniture des pièces administratives adaptées (Acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP)
- Participation aux travaux de la commission technique et aide à la rédaction du rapport d'analyse des offres par le maître d'ouvrage

Des conseils pour

- Sécuriser la procédure de commande publique
- Consulter la population

Délais d'intervention

À définir en commun entre les intervenants et le maître d'ouvrage

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- SAFI
- CAUE
- Finistère Habitat
- Direction Adjointe de l'Habitat et du Logement du Conseil départemental
- FIA

Aménagement des espaces

► Création, extension ou requalification d'une zone d'activités économiques

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Analyse des contraintes du site Analyse paysagère et urbanistique pour une prise en compte des enjeux du cadre de vie
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Pré étude de faisabilité afin de : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier la compatibilité du projet avec l'environnement du site et en fonction des activités économiques visées• Analyser les conditions de maîtrise du foncier et les procédures à engager• Définir le potentiel du site en termes d'optimisation foncière, de découpage des lots, d'implantation des locaux d'activité et de viabilisation Le cas échéant, aide à la consultation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Première approche du bilan financier de l'opération Conseil sur le montage juridique
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre pour approfondir le diagnostic du site et la faisabilité technique de l'opération

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport écrit et illustré pour la pré-étude de faisabilité, l'estimation du bilan financier de l'opération et les procédures envisageables
- CCTP rédigé de consultation d'une AMO ou d'une maîtrise d'œuvre
- Fourniture des pièces administratives adaptées (Acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP)

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour un premier rendez-vous
- Puis 3 mois, si besoin, pour un rendu intermédiaire
- Puis 1 mois maximum pour le rendu final

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- SAFI
- CAUE

Aménagement des espaces

► Requalification d'espaces publics urbains

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations (à adapter selon le contexte et l'état d'avancement du projet)

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Analyse de l'environnement immédiat du site et des abords en interrelation avec le site
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Diagnostic du fonctionnement actuel : les usages, les contraintes de sécurité, techniques, topographiques et foncières Diagnostic qualitatif des espaces (paysage, patrimoine, urbanisme...) Perspectives d'amélioration <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des attentes et besoins exprimés par les élus et la population• Prise en compte des projets susceptibles d'impacter le fonctionnement du site ou son environnement Proposition d'orientations d'aménagement après vérification de la faisabilité technique et intégration paysagère ou affiner le préprogramme pour le maître d'œuvre Proposition du parti d'aménagement retenu
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Pré-chiffrage du parti d'aménagement Approche partagée de l'enveloppe financière globale : adaptation du projet aux capacités financières du maître d'ouvrage et proposition de phasage de l'opération
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport écrit et illustré pour le rendu du diagnostic
- Éventuellement, organisation et animation d'ateliers participatifs
- Schéma de principe de l'aménagement préconisé et dossier de présentation de références similaires
- Coût prévisionnel (hors frais connexes et maîtrise d'œuvre) + subventions éventuelles

Si recours à une maîtrise d'œuvre :

- CCTP rédigé
- Fourniture des pièces administratives adaptées (Acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP)
- Avis écrit sur les offres reçues en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres par le maître d'ouvrage

Des conseils pour

- Sécuriser la procédure de commande publique
- Consulter la population

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour une première visite sur place
- Puis 2 mois pour le rendu du diagnostic
- Délai de 1 à 3 mois pour le rendu final, en fonction de la complexité du projet et de la disponibilité des partenaires

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- CAUE
- DRID
- FIA

Aménagement des espaces

► Aménagement ou requalification paysagers d'un espace vert à vocation de loisirs

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations (à adapter selon le contexte et l'état d'avancement du projet)

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Analyse paysagère (atouts et faiblesses, situation, environnement...) Visite de sites similaires Identification des acteurs et partenaires techniques Appui méthodologique pour la conduite de projet
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Le cas échéant, proposition d'un parti d'aménagement et d'un mode de gestion en adéquation avec les moyens de la collectivité (gestion différenciée, zéro-phyto)
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Appui à l'identification des subventions existantes
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport écrit et illustré de l'analyse des contraintes et potentialités du site
- Schéma de principe de l'aménagement préconisé ou présentation d'exemples similaires
- Coût prévisionnel (hors frais connexes et maîtrise d'œuvre) + subventions éventuelles
- Rédaction du cahier des charges de consultation d'un bureau d'études spécialisé

Si recours à une maîtrise d'œuvre :

- CCTP rédigé
- Fourniture des pièces administratives adaptées (Acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP)
- Avis écrit sur les offres reçues en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres par le maître d'ouvrage

Des conseils pour :

- Sécuriser la procédure de commande publique
- Consulter la population

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour une première visite sur place
- Puis 2 mois pour le rendu de l'analyse des contraintes du site et de ses potentialités
- Puis délai variable en fonction de la complexité du projet

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- CAUE

Voirie, déplacements et cheminements doux

- ▶ Aménagement de sécurité ponctuel
- ▶ Sécurisation de la traversée d'un centre-bourg ou centre-ville
- ▶ Homogénéisation du traitement de la sécurité et/ou de la signalisation de police

Bénéficiaires ou collectivités concernées :

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations (à adapter selon le contexte et l'état d'avancement du projet)

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Le cas échéant, proposition d'évolution du périmètre d'étude avec analyse éventuelle de la voirie en amont : <ul style="list-style-type: none">• Perception de la voie par les automobilistes• Environnement immédiat
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Diagnostic spatial (qualité du site, échappées visuelles, rapport au front bâti...) Diagnostic du site en vue d'objectiver la perception du danger Conditions de circulation tous modes <ul style="list-style-type: none">• Vérification de l'opportunité• Présentation des différentes solutions techniques existantes et de leurs avantages/inconvénients• Préconisations d'aménagement sur la base de la solution technique retenue
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation du coût estimatif de la solution retenue Recherche de subventions
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Visite du site avec le maître d'ouvrage
- Réunions avec le maître d'ouvrage à chaque étape-clé de la réflexion
- Rapport écrit et illustré pour le rendu du diagnostic
- Fiches techniques de présentation et de comparaison des solutions techniques
- Schéma de principe de l'aménagement préconisé
- Présentation de références d'opérations similaires



- Coût prévisionnel (hors frais connexes et maîtrise d'œuvre) + subventions éventuelles
- Si besoin, recueil des données de comptage (trafic et vitesse)

Si recours à une maîtrise d'œuvre :

- CCTP rédigé
- Fourniture des pièces administratives adaptées (Acte d'engagement, règlement de consultation, CCAP)
- Avis écrit sur les offres reçues en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres par le maître d'ouvrage

Des conseils pour

- Sécuriser la procédure de commande publique
- Consulter la population

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour une première visite sur place
- Puis 2 mois pour le rendu du diagnostic et des solutions techniques
- Puis 1 mois pour le rendu final

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- DRID
- CAUE
- FIA

Voirie, déplacements et cheminements doux

► Élaboration d'un plan global de cheminement doux ou d'un itinéraire vélo

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes

Tous les EPCI

Niveau de prestations (à adapter selon le contexte et l'état d'avancement du projet)

La prestation ne permettra pas au maître d'ouvrage de disposer d'un plan global opérationnel. Il s'agit d'une première approche d'évaluation de la faisabilité qui nécessitera l'intervention d'un bureau d'études privé pour aboutir à un schéma de déplacements doux plus précis.

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Exploitation de données existantes Identification des contraintes techniques, topographiques, foncières et de sécurité après visite de terrain
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Aide à la consultation d'un bureau d'études Avis sur des scénarios d'itinéraires avec principe de tracé et sur la faisabilité technique des scénarios Description des recommandations sur les caractéristiques techniques des aménagements
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Proposition d'une estimation du coût global sur la base de ratios Information sur les subventions existantes et la démarche pour les solliciter

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport écrit et illustré pour le rendu du diagnostic
- Plan général des itinéraires possibles et rapport de présentation des caractéristiques techniques globales des aménagements en fonction des contraintes et objectifs visés
- Coût prévisionnel (hors frais connexes et maîtrise d'œuvre) + subventions éventuelles

Si recours à une maîtrise d'œuvre :

- CCTP rédigé
- Fourniture des pièces administratives adaptées
- Avis écrit sur les offres reçues en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres par le maître d'ouvrage

Des conseils pour

- Sécuriser la procédure de commande publique
- Consulter la population

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour une première visite sur place
- Puis suivi de la démarche dans la durée

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- DRID

Documents à disposition des maîtres d'ouvrage

- Schéma vélo du Finistère

Voirie, déplacements et cheminements doux

► Aménagement de cheminements piétons et/ou cyclables

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations (à adapter selon le contexte et l'état d'avancement du projet)

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Analyse du site avec identification des contraintes... Vérification de l'opportunité au regard des usages existants ou potentiels.
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Proposition, le cas échéant, d'un autre itinéraire Description des recommandations et de la réglementation sur les caractéristiques techniques des aménagements Aide à la consultation d'un bureau d'études ou d'un maître d'œuvre en fonction de la complexité du projet
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation de l'enveloppe financière Information sur les subventions existantes
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport écrit et illustré pour le rendu du diagnostic
- Fiches techniques de présentation et de comparaison des solutions techniques
- Schéma de principe de l'aménagement préconisé
- Coût prévisionnel (hors frais connexes et maîtrise d'œuvre) + subventions éventuelles

Si recours à une maîtrise d'œuvre :

- CCTP rédigé
- Fourniture des pièces administratives adaptées
- Avis écrit sur les offres reçues en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres par le maître d'ouvrage

Des conseils pour

- Sécuriser la procédure de commande publique
- Consulter la population

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour une première visite sur place
- Puis 2 mois pour le rendu du diagnostic et des solutions techniques
- Puis 1 mois pour le rendu final

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- DRID

Documents à disposition des maîtres d'ouvrage

- Guide départemental des aménagements cyclables

Voirie, déplacements et cheminements doux

- Aménagement d'une aire de covoiturage
- Traitement qualitatif d'un espace de stationnement

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations (à adapter selon le contexte et l'état d'avancement du projet)

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Recueil des données sur les différents modes de transport susceptibles de desservir le site (transport collectif, vélo, piétons, covoiturage...)
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Analyse du site pressenti pour vérifier la faisabilité technique et les conditions de cohabitation des différents modes de déplacement ainsi que la mise en conformité avec les règles de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de confort de l'ensemble des usagers Proposition d'un parti d'aménagement
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation du coût de l'opération
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport écrit et illustré pour le rendu de l'analyse
- Schéma de principe de l'aménagement préconisé
- Coût prévisionnel (hors frais connexes et maîtrise d'œuvre) + subventions éventuelles

Si recours à une maîtrise d'œuvre :

- CCTP rédigé
- Fourniture des pièces administratives adaptées
- Avis écrit sur les offres reçues en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres par le maître d'ouvrage

Des conseils pour :

- Sécuriser la procédure de commande publique

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour une première visite sur place
- Puis 2 mois pour le rendu de l'analyse et des solutions techniques
- Puis 1 mois pour le rendu final

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- DRID
- CAUE



Habitat et logement

► Opération de requalification de l'habitat en centre-bourg (rénovation, densification, démolition-reconstruction...)

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Information sur les procédures d'acquisition du foncier, le cas échéant Appui à l'identification des partenaires potentiels
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Pré-diagnostic de l'habitat Aide à la connaissance des besoins (en logement), des publics et de l'offre existante Analyse des contraintes et potentialités du site en termes de rénovation ou de construction de logements Analyse urbaine et architecturale (qualité du bâti environnant, front bâti...)
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Première approche du coût voire du bilan de l'opération Aide à la recherche de subventions Conseil sur le montage juridique et financier de l'opération
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre si l'opération est portée par la collectivité

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport écrit et illustré de la pré-étude de faisabilité
- CCTP rédigé de consultation d'une maîtrise d'œuvre

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour un premier rendez-vous
- Puis 3 mois, si besoin, pour un rendu intermédiaire
- Puis 1 à 2 mois pour le rendu final

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- CAUE
- SAFI
- Finistère Habitat
- Direction Adjointe de l'Habitat et du Logement du Conseil départemental

Habitat et logement

► Création d'une zone d'habitat ou mixte

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Analyse du site dans une approche globale afin de vérifier sa compatibilité avec les critères de développement durable Analyse du foncier, des conditions de sa maîtrise et les procédures à mettre en place
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Évaluation des potentialités du terrain pressenti en termes de nombre de lots, de formes urbaines, de desserte en voirie et réseaux, etc. après analyse des contraintes du site et des règles d'urbanisme applicables Aide à la connaissance des besoins (en logement), des publics et de l'offre existante et du marché de l'habitat. Préconisations d'aménagement et premières orientations paysagères et architecturales en fonction des objectifs recherchés par le maître d'ouvrage, et des documents de planification existants (PLH, SCOT...)
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Première approche du bilan de l'opération Appui à l'identification des opérateurs susceptibles d'intervenir sur l'opération Conseil sur le montage juridique et financier de l'opération
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Schéma de principe de l'aménagement
- Rapport écrit et illustré pour la pré-étude de faisabilité et l'estimation du bilan financier de l'opération
- CCTP rédigé de consultation d'une maîtrise d'œuvre

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour un premier rendez-vous
- Puis 3 mois, si besoin, pour un rendu intermédiaire
- Puis 1 à 2 mois pour le rendu final

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- CAUE
- SAFI
- Finistère Habitat
- Direction Adjointe de l'Habitat et du Logement du Conseil départemental

Habitat et logement

► Construction ou rénovation de logements sociaux (hors lotissement)

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Aide à l'évaluation du besoin de (re)mise sur le marché de logements Analyse des critères de réussite pour limiter le risque de vacance du ou des logement(s) Analyse urbaine et architecturale (qualité du bâti environnant, front bâti...) Mise en relation éventuelle avec un organisme de logement social
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Pré-étude de faisabilité technique et estimation du coût prévisionnel Aide à la connaissance des besoins (en logement), des publics et de l'offre existante, ainsi que du marché de l'habitat et de la qualité énergétique des logements. Enjeux et objectifs architecturaux et urbains
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Première approche du coût voire du bilan de l'opération Aide à la recherche de subventions Conseil sur le montage juridique et financier de l'opération
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation du maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Note synthétique de l'analyse thématique
- Rapport écrit et illustré de la pré-étude de faisabilité et de l'enveloppe financière
- Rapport illustré sur l'analyse des potentialités et contraintes du site et le parti d'aménagement préconisé
- CCTP rédigé de consultation d'un maître d'œuvre

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- CAUE
- SAFI
- Finistère Habitat
- Direction Adjointe de l'Habitat et du Logement du Conseil départemental

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour un premier rendez-vous
- 2 à 3 mois pour le rendu final

Équipements et bâtiments publics

- ▶ Rénovation et/ou extension d'un bâtiment ou d'un équipement public
- ▶ Rénovation d'un bâtiment d'activité tertiaire ou artisanal
- ▶ Restructuration et/ou reconversion d'un bâtiment en vue d'un changement d'affectation

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Conseil architectural sur la requalification Conseil pour la consultation des utilisateurs de l'équipement Le cas échéant, aide à la consultation d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de programmation approfondie
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Appui au repérage des dysfonctionnements de l'équipement et des désordres sur le bâti et à la définition des besoins Pré-étude de faisabilité technique de rénovation, extension ou restructuration en fonction des contraintes du bâti existant NB : il ne s'agit pas d'un diagnostic exhaustif du bâti existant et de ses potentialités architecturales. La consultation des utilisateurs et usagers de l'équipement devra être assurée directement par le maître d'ouvrage après qu'il ait pu bénéficier d'un appui méthodologique sur les modalités de cette consultation
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération Aide à la recherche de subventions
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Le résultat de l'accompagnement par les prestataires de l'ingénierie publique sera une aide à la décision qui pourra déboucher sur une consultation de maîtrise d'œuvre pour une première mission de diagnostic.

De même, la définition des besoins pourra, dans certains cas, passer par un appui plus approfondi de la part d'un prestataire privé ou parapublic contre rémunération.



Formes de l'intervention et livrables

- Préconisations architecturales illustrées (croquis, références d'opérations similaires)
- Note méthodologique pour la consultation des utilisateurs
- Rapport synthétique présentant l'analyse des besoins
- Rapport écrit et illustré de la pré-étude de faisabilité technique et de l'enveloppe financière
- CCTP rédigé de consultation d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage
- CCTP rédigé de consultation d'un maître d'œuvre

Délais d'intervention

Variables selon le niveau de prestation fourni et le nombre d'intervenants

- 1 mois pour la première visite du site et échanges avec le maître d'ouvrage

- Puis 2 mois pour la première approche de définition des besoins des utilisateurs et/ou de conseil architectural
- Puis 4 mois, si besoin, pour la pré-étude de faisabilité

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

En fonction de l'affectation du bâtiment ou de l'équipement, des directions thématiques du Conseil départemental peuvent être associées pour fournir des conseils ponctuels.

- FIA
- CAUE
- SAFI

Équipements et bâtiments publics

► Construction d'un bâtiment ou d'un équipement public

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Analyse du contexte du projet et de son origine : première approche de l'opportunité Analyse des contraintes et potentialités du site pressenti Conseil sur les qualités architecturales attendues du futur bâtiment Le cas échéant, aide à la consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Aide à la définition des besoins notamment pour l'évaluation des surfaces et locaux nécessaires <i>Ou en cas de projet complexe, aide à la consultation d'un bureau d'études privé pour la réalisation d'une étude de programmation</i> <i>Si le maître d'ouvrage dispose déjà d'éléments programmatiques, accompagnement à l'actualisation et la finalisation du programme puis à la consultation de la maîtrise d'œuvre</i>
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation du coût prévisionnel sur la base de ratios Aide à la recherche de subventions
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport illustré de présentation des orientations architecturales et de présentation de références similaires
- Rapport écrit et illustré de l'analyse des contraintes et potentialités du site, de la pré-étude de faisabilité technique et de l'enveloppe financière
- CCTP rédigé de consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage
- CCTP rédigé de consultation d'un maître d'œuvre
- Note méthodologique pour la consultation des utilisateurs et/ou rapport synthétique présentant l'analyse des besoins
- Rapport illustré de présentation des orientations architecturales et de présentation de références similaires

Délais d'intervention

Variables selon le niveau de prestation fourni et le nombre d'intervenants

- 1 mois pour la première visite du site et échanges avec le maître d'ouvrage
- Puis 2 mois pour la première approche de définition des besoins des utilisateurs et/ou de conseil architectural
- Puis 4 mois, si besoin, pour la pré-étude de faisabilité

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

En fonction de l'affectation du bâtiment ou de l'équipement, des directions thématiques du Conseil départemental peuvent être associées pour fournir des conseils ponctuels.

- FIA
- CAUE
- SAFI

Équipements et bâtiments publics

► Rénovation ou construction d'un local commercial en centre-bourg

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Conseil méthodologique à la conduite du projet y compris la recherche du futur gérant Exploitation des démarches et études pré-existantes Mise en relation avec les acteurs susceptibles d'accompagner le projet <i>Ou, en cas de construction du local :</i> <i>Conseil sur les qualités architecturales attendues du futur bâtiment</i> <i>Analyse des contraintes et potentialités du site pressenti</i> <i>Aide à la consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage si nécessaire</i>
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Pré-étude de faisabilité technique en cas de rénovation d'un local existant
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération Aide à la recherche de subventions En cas d'opération mixte (commerce et logements par exemple), l'accompagnement sera adapté en fonction des démarches et négociations éventuellement entamées avec un opérateur.
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre si le maître d'ouvrage dispose de tous les éléments programmatiques

Formes de l'intervention et livrables

- Note méthodologique sur le pilotage du projet
- Rapport écrit et illustré de la pré-étude de faisabilité
- CCTP rédigé pour la consultation d'un AMO ou d'un maître d'œuvre

Délais d'intervention

Variables selon le niveau de prestation fourni et le nombre d'intervenants

- 1 mois pour la première visite du site et échanges avec le maître d'ouvrage

- Puis 2 mois pour la première approche méthodologique
- Puis 4 mois, si besoin, pour la pré-étude de faisabilité

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

En fonction de l'affectation du bâtiment ou de l'équipement, des directions thématiques du Conseil départemental peuvent être associées pour fournir des conseils ponctuels.

- FIA
- CAUE
- SAFI
- Finistère Habitat

Équipements et bâtiments publics

► Rénovation d'édifices patrimoniaux protégés OU NON

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Conseil méthodologique pour le pilotage du projet Mise en relation avec les interlocuteurs susceptibles d'apporter un accompagnement technique NB : pour les édifices protégés au titre des Monuments Historiques, la DRAC peut proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités engageant des travaux de rénovation.
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de la mission de diagnostic
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Aide à la recherche de subventions
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre pour la phase opérationnelle

Formes de l'intervention et livrables

- Note méthodologique sur la conduite du projet et les modalités d'intervention sur monuments protégés
- CCTP rédigé de consultation d'un maître d'œuvre

Délais d'intervention

- 1 mois pour le premier rendez-vous
- Puis 1 à 2 mois pour la rédaction du CCTP de maîtrise d'œuvre

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

En fonction de l'affectation du bâtiment ou de l'équipement, des directions thématiques du Conseil départemental peuvent être associées pour fournir des conseils ponctuels.

- FIA
- CAUE
- SAFI

Équipements et bâtiments publics

► Mise en accessibilité de bâtiments ou d'équipements publics (hors diagnostic, PAVE et hors élaboration d'un Ad'AP)

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Exploitation et précisions sur les préconisations des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics Rappel de la réglementation
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Suggestion de possibilités de mise en accessibilité (illustrations éventuelles)
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation du coût sur la base de ratios
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Si besoin, aide à la consultation d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Note de synthèse rappelant la réglementation et les solutions techniques envisageables
- CCTP rédigé pour la consultation de la maîtrise d'œuvre

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- CAUE

Délais d'intervention

- 2 mois pour la note de synthèse
- 1 mois pour le CCTP

Équipements et bâtiments publics

► Définition d'une nouvelle vocation à un bâtiment devenu obsolète

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Exploitation des éventuelles études pré-existantes Première analyse thématique des besoins exprimés par la collectivité et leur inscription dans une approche territoriale plus large, supracommunale ou supracommunautaire Première approche de l'opportunité avec mise en relation avec les personnes ressources
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Lecture architecturale du bâtiment (caractéristiques, atouts, faiblesses...) Aide à l'identification d'autres besoins Première analyse technique de la faisabilité en fonction des contraintes et désordres constatés sur le bâti dans la perspective de sa réhabilitation
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Estimation du coût prévisionnel de la réhabilitation sur la base de ratios Aide à la recherche de subventions
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un bureau d'études ou d'un maître d'œuvre

Formes de l'intervention et livrables

- Note de synthèse reprenant la commande de la collectivité, des premiers éléments d'analyse et des premières orientations
- Rapport écrit et illustré de la pré-étude de faisabilité et du coût estimatif de la réhabilitation
- CCTP rédigé

Délais d'intervention

- 1 à 2 mois pour le premier rendez-vous et visite du bâtiment
- Puis 2 à 3 mois pour le rendu de l'analyse
- Ou 4 mois pour le rendu de la pré-étude de faisabilité

■ Partenaires susceptibles de fournir une prestation

En fonction de l'affectation du bâtiment ou de l'équipement, des directions thématiques du Conseil départemental peuvent être associées pour fournir des conseils ponctuels.

- FIA
- CAUE
- SAFI



Eau potable et assainissement

- ▶ Études de diagnostic du patrimoine d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées et pluviales suivies de l'élaboration d'un schéma directeur d'amélioration des réseaux et équipements
- ▶ Études technico-économiques
- ▶ Études de transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

<p>ÉTAPE 1</p> <p>Clarification de la commande et opportunité</p>	<p>Recueil et exploitation des données et études pré-existantes afin de cibler le contenu de l'étude au plus près des besoins</p> <p>Prise en compte des schémas départementaux d'eau ou d'assainissement afin d'inscrire l'étude dans une approche globale</p> <p>Rédaction du cahier des charges de l'étude</p> <p>Aide à la consultation d'un bureau d'études</p> <p>Appui au suivi de la prestation</p> <p>Coût d'une étude donné à titre indicatif</p>
<p>ÉTAPE 3</p> <p>enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération</p>	<p>Aide à la recherche de subventions</p>

Formes de l'intervention et livrables

- Conseils sur le contenu de l'étude et son déroulement
- CCTP rédigé pour la consultation de bureaux d'études

Délais d'intervention

- 1 mois pour le premier rendez-vous de prise de la commande
- 2 à 3 mois selon l'ampleur des études et données pré-existantes à exploiter pour rédiger un cahier des charges adapté au plus près du besoin

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- SEA

Documents à disposition des maîtres d'ouvrage

- Guide des études technico-économiques en eau potable et assainissement



Eau potable et assainissement

- ▶ **Sécurisation de l'alimentation en eau potable**
- ▶ **Création d'un équipement d'assainissement collectif**
- ▶ **Réhabilitation, renouvellement ou extension des réseaux ou d'équipements d'eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif**

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Plus rarement, les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Rédaction d'un cahier des charges pour une étude technico-économique visant à déterminer l'équipement de traitement des eaux usées ou le système de sécurisation de l'alimentation en eau potable Aide à la consultation d'un bureau d'études Appui au suivi de la prestation et avis technique sur les propositions du bureau d'études
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Avis technique lors du suivi des études préalables
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Aide à la recherche de subventions
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre
ÉTAPE 5 Suivi des missions de maîtrise d'œuvre	Appui au suivi des missions de maîtrise d'œuvre, des études d'avant-projet (uniquement sur les projets structurants)
ÉTAPE 6 Suivi de la phase travaux	Appui au suivi de la réalisation des travaux jusqu'à la réception de l'ouvrage (uniquement sur les projets structurants)



Formes de l'intervention et livrables

- CCTP rédigé pour la consultation de bureaux d'études
- CCTP rédigé pour la consultation de la maîtrise d'œuvre
- Formulation d'avis techniques sur les documents produits et transmis par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre
- Participation aux réunions du comité de pilotage, de suivi des études de maîtrise d'œuvre et à des réunions importantes de suivi de chantier sur projets structurants

Délais d'intervention

- 1 mois pour le premier rendez-vous de prise de la commande
- 2 à 3 mois selon l'ampleur des études et données pré-existantes à exploiter pour rédiger un cahier des charges adapté au plus près du besoin

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- SEA

Eau potable et assainissement

► Modifications mineures des équipements de traitement de l'eau potable ou des eaux usées

Exemples : dispositifs d'autosurveillance des STEP, système de dispersion des eaux traitées...

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Aide à la vérification de l'opportunité
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Pré-étude de définition de l'équipement
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Aide à la recherche de subvention
ÉTAPE 4 Consultation de la maîtrise d'œuvre	Aide à la consultation d'un maître d'œuvre
ÉTAPE 5 Suivi des missions de maîtrise d'œuvre	Appui au suivi des missions de maîtrise d'œuvre, des études d'avant-projet
ÉTAPE 6 Suivi de la phase travaux	Appui au suivi de la réalisation des travaux jusqu'à la réception de l'ouvrage

Formes de l'intervention et livrables

- CCTP rédigé pour la consultation de bureaux d'études ou de maîtrise d'œuvre
- Formulation d'avis techniques sur les documents produits et transmis par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre
- Participation aux réunions du comité de pilotage ou de suivi des études de maîtrise d'œuvre

Délais d'intervention

- 1 mois pour le premier rendez-vous de prise de la commande
- 2 à 3 mois selon l'ampleur des études et données pré-existantes à exploiter pour rédiger un cahier des charges adapté au plus près du besoin

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- SEA

Eau potable et assainissement

► Intervention ponctuelle pour l'entretien d'un équipement d'eau potable ou d'assainissement

Exemple : curage de lagune...

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Les EPCI

Niveau de prestations

ÉTAPE 1 Clarification de la commande et opportunité	Appui à la vérification de l'opportunité
ÉTAPE 2 Vérification de la faisabilité	Aide à la consultation d'un bureau d'études ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour une étude préalable de faisabilité et d'accompagnement dans les procédures réglementaires
ÉTAPE 3 enveloppe prévisionnelle, subventions et montage d'opération	Aide à la recherche de subventions

Formes de l'intervention et livrables

- Avis sur le CCTP de consultation d'entreprises
- CCTP rédigé pour la consultation de bureaux d'études ou d'un AMO

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- FIA
- SEA

Délais d'intervention

- 1 mois pour le premier rendez-vous de prise de la commande
- 1 à 2 mois pour le CCTP



Eau potable et assainissement

► Assistance technique aux maitres d'ouvrage dans le cadre de conventions/contrats pour le suivi des systèmes d'assainissement

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Toutes les communes
Les EPCI

Niveau de prestations

- Assistance et conseils dans le fonctionnement du système d'assainissement (réseau et station d'épuration) par le biais de visites terrain, de bilans techniques et de réunions,
- Validation de la mise en place et du suivi de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement au regard des exigences réglementaires et de l'Agence de l'eau (chaines de mesures, cohérence des données,...)
- Réalisation d'un rapport annuel de fonctionnement de chaque système d'assainissement du Finistère (chiffres clés, diagnostic et conseils donnés)
- Répondre aux sollicitations des Maitres d'ouvrage en assainissement

Formes de l'intervention et livrables

- Compte-rendu de visites terrain
- Rapports annuels et bilans de fonctionnement
- Réunions techniques

Délais d'intervention

- Planification annuelle des visites
- Rapport de visite d'assistance sous un délai de 1 mois
- Rapport de bilan sous un délai de 3 mois

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- SEA



Eau potable et assainissement

- ▶ **Visite technique des ouvrages de production d'eau potable et de leurs périmètres de protection**
- ▶ **Accompagnement à la mise en place des comités de suivi des périmètres de protection et au pilotage des premières réunions**

Bénéficiaires ou collectivités concernées

Les maîtres d'ouvrage producteurs d'eau potable : communes et EPCI

Niveau de prestations

- Programmation et réalisation des visites en lien avec les maîtres d'ouvrage
- État des lieux partagé de ce patrimoine
- Identification des axes d'amélioration concernant la gestion, l'entretien, la connaissance et le suivi de la productivité des ouvrages, la gestion et l'entretien des périmètres immédiats,
- Identification des axes d'amélioration concernant la prévention des pollutions diffuses ou accidentelles
- Aide à la mise en place des comités de suivi (définition des objectifs, identification des acteurs, préparation d'un ordre du jour de réunion)
- Positionnement géographique des ouvrages

Formes de l'intervention et livrables

- Rapport de visite
- Fiche comité de suivi

Délais d'intervention

- Planification annuelle des visites

Partenaires susceptibles de fournir une prestation

- SEA

3^{ème}

Partie

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU RÉSEAU

QUELLE PLUS-VALUE APPORTÉE DANS L'ÉLABORATION DU PROJET ?



Les organismes associés



► Finistere ingénierie assistance

Objet de la structure

Assistance à maîtrise d'ouvrage essentiellement en phase pré-opérationnelle

Conditions d'intervention

Adhésion moyennant le versement d'une cotisation annuelle de :

- 0,50 € par habitant DGF pour les communes
- 0,25 € par habitant DGF pour les EPCI

Les syndicats ne peuvent pas adhérer.

Types de prestations ou missions à destination des collectivités locales

Cette assistance d'ordre technique, juridique ou financière vise en particulier à aider le maître d'ouvrage à :

- Clarifier, définir et préciser sa commande à un maître d'œuvre ;
- Mettre en cohérence les objectifs d'un projet et les modalités de sa conception, sa réalisation et sa gestion ;
- S'organiser en termes de conduite de projet.

La structure a ainsi vocation à réaliser ou à faire réaliser pour le compte de ses adhérents toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre les objectifs précédemment définis, dans ses domaines de compétence. Elle peut être amenée à mobiliser les compétences issues d'autres structures partenaires. Elle veille à l'articulation des différentes ressources en cas de projets complexes et optimise les interventions de chacun.

La structure pourra de façon plus occasionnelle également intervenir **ponctuellement** en phase opérationnelle, sous conditions, pour assister techniquement et administrativement un de ses adhérents dans le suivi de certains travaux.

Domaines d'activité

- Aménagement

- Bâtiment et équipements publics
- Eau potable et assainissement
- Voirie

Nature juridique et gouvernance

Établissement public administratif rattaché au Conseil départemental du Finistère

Conseil d'administration :

11 représentants du Conseil départemental
10 représentants des communes et EPCI adhérents

Présidence : Mme Nathalie SARRABEZOLLES

Autres missions

Toutes les activités de FIA sont tournées vers l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes et EPCI à fiscalité propre.


Plus-value pour les maîtres d'ouvrage

Disposer d'un intervenant assurant la coordination avec les autres partenaires proposant une prestation d'ingénierie
Disposer d'un interlocuteur qui le guide dans :

- la conduite du projet
- l'identification de l'ensemble des acteurs pouvant conseiller ou accompagner le maître d'ouvrage, quel que soit son projet
- la préparation d'une consultation d'un bureau d'études privé
- le suivi de la prestation, tout au long des études préalables
- la préparation d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Pouvoir solliciter un conseil ou des préconisations techniques pour certaines opérations ne nécessitant pas l'intervention d'un maître d'œuvre.

Compléter l'offre d'ingénierie proposée par les autres partenaires afin que les maîtres d'ouvrage soient



accompagnés sur l'ensemble des étapes d'un projet.

Bénéficiaire de conseils pour sécuriser au maximum les procédures de commande publique.

Bénéficiaire d'un appui dans la recherche de subventions



Coordonnées de FIA

Par courrier

32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex

Par mail

contact@finistere-ingenierie.fr

Par téléphone

02 98 76 53 90

► Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Finistère

Objet de la structure

« Promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. »

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre. »

(art.1 et 2 des Statuts types des CAUE, loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture)

Conditions d'intervention

Sur adhésion et moyennant le versement d'une cotisation annuelle

Types de prestations ou missions à destination des collectivités locales

Conseil, sensibilisation, formation, information en architecture, urbanisme et paysage

Domaines d'activité

- Architecture
- Bâtiment et équipements publics
- Aménagement, urbanisme, paysage

Nature juridique et gouvernance

- Association
- Conseil d'administration : 22 membres

Trois représentants de l'État

Six représentants des collectivités locales

Quatre représentants des professions concernées

Deux personnes qualifiées

Un représentant du personnel siégeant avec voix consultative

Six membres élus par l'assemblée

Présidence : M^{me} Armelle HURUGUEN

Autres missions

- Formation
- Sensibilisation
- Conseil aux particuliers

Plus-value pour les maîtres d'ouvrage

Poser un œil neuf et distancié sur les lieux. Mise en situation du projet dans le contexte communal, premières recommandations méthodologiques, description de la démarche de projet...

Disposer d'une approche urbanistique, architecturale et paysagère du projet pour en vérifier la pertinence.

Proposer des hypothèses urbaines, architecturales ou paysagères permettant à l'élu de se projeter (compréhension des enjeux) et de prendre une décision.

Acculturer le maître d'ouvrage, proposer des visites d'opérations similaires, aider à l'implication de la population, d'acteurs complémentaires...

Première approche économique du projet avec sensibilisation au coût de la maîtrise d'œuvre

Coordonnées du CAUE

Par courrier

32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex

Par mail

contact@caue-finistere.fr

Par téléphone

02 98 98 69 15



► Société d'aménagement du Finistère

Objet de la structure

Étude et Assistance à la réalisation d'opérations d'équipements et d'aménagements

Portage d'opérations d'aménagement

Acquisitions foncières dans un but de protection ou d'aménagement

Conditions d'intervention

- Prestations dans le champ concurrentiel après s'être portée candidate à une consultation de commande publique
- Prestation facturée au forfait ou au pourcentage selon le cas

Types de prestations ou missions à destination des collectivités locales

- Études de définition et de besoins
- Études de programmation technique et fonctionnelle détaillée d'un équipement
- Études liées au montage juridique, administratif, foncier, financier ou urbanistique d'une opération d'équipement ou d'aménagement
- Assistance ou mandat de maîtrise d'ouvrage
- Concession d'aménagement pour une opération d'habitat, mixte, d'activités économiques ou de rénovation urbaine
- Portage d'un équipement participant à l'aménagement du territoire pour le compte d'une collectivité (VEFA par exemple)

Domaines d'activité

- Bâtiment et équipements publics
- Aménagement
- Foncier
- Environnement (Eau potable, protection de l'eau)

Nature juridique et gouvernance

Société Anonyme d'Economie Mixte

Conseil d'administration : 18 membres

13 administrateurs publics

5 administrateurs privés

8 censeurs

14 représentants des EPCI au sein d'une Assemblée spéciale

Présidence : M. Jean-Paul VERMOT

Plus-value pour les maîtres d'ouvrage

Mobilisation des compétences et ressources en matière d'études de programmation, de définition des besoins et de faisabilité

Mise à profit de l'expérience de la structure en suivi opérationnel pour mieux orienter les études de programmation et assister le maître d'ouvrage jusqu'à la livraison

Mobilisation des compétences juridiques et financières en matière de montage d'opération

Mise à disposition des coûts d'opérations similaires pour établir une enveloppe prévisionnelle au plus près de la réalité du marché

Coordonnées de SAFI

Par courrier

4 rue du 19 mars 1962

CS 92023

29018 QUIMPER cedex

Par mail

sem@safi29.fr

Par téléphone

02 98 76 21 30



► Finistère habitat

Objet de la structure

Bailleur social départemental au statut d'Office Public de l'Habitat

Conditions d'intervention

Finistère Habitat intervient en appui au maître d'ouvrage (ex : la commune) en amont de la phase programmation pour aider à vérifier le besoin en logement (logements locatifs, logements en accession sociale, logements personnes âgées...), analyser l'offre existante et définir les conditions (financières et techniques) de faisabilité des opérations envisagées.

Intervention sur l'ensemble des communes finistériennes

Types de prestations ou missions à destination des collectivités locales

En amont du projet :

- Analyse des besoins en logement social et de l'offre existante.
- Étude de faisabilité fonctionnelle, technico-économique et architecturale des logements envisagés, intégrant les conditions de maîtrise et cession foncière (vers Finistère Habitat) et les montages juridiques appropriés.

En phase opérationnelle :

- Réalisation de logements locatifs sociaux, de logements en accession sociale à la propriété, et d'opérations d'aménagement à vocation d'habitat.
- Réalisation d'établissements d'hébergements collectifs (EHPAD, Foyers pour Handicapés...).

Domaines d'activité

Toute opération de création, amélioration, ou d'aménagement, incluant une problématique d'habitat ou d'hébergement

Nature juridique et gouvernance

Office Public de l'Habitat dirigé par Nicolas PARANTHOEN
Conseil d'Administration présidé par Jean Paul VERMOT

Plus-value pour les maîtres d'ouvrage

Mobilisation des compétences et ressources en matière d'études de programmation, de définition des besoins et de faisabilité, de montage d'opérations et de réalisations de travaux.

Maîtrise d'ouvrage de la programmation à la fin de l'année de garantie.

Mobilisation des compétences juridiques en matière de montage d'opération.

Gestion déléguée des opérations d'habitat.

Maîtrise des coûts d'opérations pour établir dès la phase programmation un plan de financement prévisionnel fiable.

Coordonnées de Finistère Habitat

Par courrier

6 boulevard du Finistère
CS33024
29334 QUIMPER cedex

Par mail

contactquimper@finisterehabitat.fr

Par téléphone

02 98 95 37 25



► Les services du Conseil départemental

► Service de l'Eau potable et de l'Assainissement de la Direction de l'Aménagement, de l'Eau, de l'Environnement et du Logement (DAEEL)

Objet

Exercice des compétences du Département en matière d'eau potable et d'assainissement.

Conditions d'intervention

- convention ou contrat (contre rémunération) pour l'assistance technique au suivi du système d'assainissement,
- sollicitation directe pour le suivi des études et projets en eau potable et assainissement, en lien avec l'instruction des dossiers de subvention.

Types de prestations ou missions à destination des collectivités locales

Orienter les maîtres d'ouvrage sur les actions à engager pour protéger les milieux et préserver les usages, et pérenniser les investissements :

- Suivi des études et projets en eau potable et assainissement : avis technique
- Suivi des systèmes d'assainissement dans le département : assistance technique

Domaines d'activité

- Eau potable.
- Assainissement.

Autres missions

- Développer une vision stratégique partagée du Finistère pour optimiser les investissements et les équipements en lien avec les contrats de territoires,

- Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions définies dans les schémas départementaux,
- Assurer une animation départementale pour la protection de la ressource en eau et pour l'assainissement non collectif dans le cadre d'une charte qualité,
- Conseiller et apporter une assistance technique dans le domaine de l'assainissement
- Instruire les demandes de subventions des collectivités en lien avec l'Agence de l'eau

Plus-value pour les maîtres d'ouvrage

Un service certifié ISO 9001

Faire bénéficier les collectivités de l'expérience du service dans le domaine de l'assainissement notamment (40 années d'assistance technique).

Proposer aux collectivités un avis neutre et indépendant

Orienter vers le bon acteur (donner du sens et de la lisibilité).

Coordonnées du SEA

Par courrier

32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex

Par mail : sea@finistere.fr

Par téléphone : 02 98 76 21 50

Direction des Routes et des Infrastructures de Déplacements

Objet

Exercice des compétences du Département en matière de routes départementales et d'infrastructures de déplacements.

Conditions d'intervention

- Sur sollicitation de FIA pour une assistance technique
- Par le biais d'une sollicitation directe des Agences techniques départementales pour un conseil ponctuel

Types de prestations ou missions à destination des collectivités locales

- Avis technique sur les orientations d'aménagement produites par les services des collectivités ou des prestataires privés et conseil sur les solutions techniques adaptées
- Faire bénéficier les collectivités d'une veille technique et réglementaire, d'une mutualisation des connaissances et des partages d'expérience.

Domaines d'activité

- Gestion, exploitation et amélioration du réseau routier départemental

Plus-value pour les maîtres d'ouvrage

Prendre en compte les orientations du Département dans la mise en œuvre d'une opération sous maîtrise d'ouvrage locale dans le cadre de projets d'aménagement sur routes départementales, de création ou d'amélioration de points d'arrêt de transport collectif, de cheminements doux ou en cas d'opérations ayant vocation à bénéficier d'une subvention du Conseil départemental.

Coordonnées DRID

Par courrier

32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex

Par mail : DRID@finistere.fr

Par téléphone : 02 98 76 21 91

Direction Adjointe Habitat Logement de la DAEEL (Direction de l'Aménagement de l'Eau, de l'Environnement et du Logement)

Objet

Exercice des compétences du Département en matière d'habitat et de logement (délégation des aides à la pierre, programmation du logement social, revitalisation de l'habitat en centre-bourg, Plan départemental de l'habitat et documents de planification, Fonds de Solidarité Logement et logement de personnes en difficultés).

Types de prestations ou missions à destination des collectivités locales

Conseil technique en amont d'un projet habitat :

- Assistance dans la définition du besoin : la question des publics, des usages et des besoins en logement (personnes âgées, jeunes...)
- Aide à l'analyse de l'offre existante sur le territoire, la vacance de logement, les facteurs d'attractivité
- Conseil de premier niveau sur la stratégie foncière, acquisition et localisation de l'opération et mobilisation des partenaires
- Information et conseil sur le montage opérationnel : modalités de financement, montage budgétaire prévisionnel et montage juridique.

Domaines d'activité

- **CRÉATION ADAPTATION/ LOGEMENT SOCIAL :**
Comment imaginer, concevoir et financer une opération de logement social ?
- **ATTRACTIVITÉ REVITALISATION DE L'HABITAT :**
Comment imaginer, concevoir et financer la revitalisation de l'habitat ?
- **HABITAT PERSONNES AGÉES :**
Comment imaginer, concevoir et financer l'habitat des seniors ?

Autres missions

- **PLANIFICATION TERRITORIALE**
Comment organiser une politique locale de l'habitat pour répondre aux besoins du territoire ?



■ DROIT AU LOGEMENT

Quelle organisation du partenariat, comment mobiliser toutes les ressources du territoire pour loger les personnes en difficultés ?

■ PROGRAMMATION DU LOGEMENT SOCIAL SUR UN TERRITOIRE

Comment mobiliser les organismes HLM pour répondre aux besoins du territoire ?

■ DISPOSITIF OPERATIONNEL D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Quels objectifs, quels financements pour organiser sur le territoire une assistance à maîtrise d'ouvrage des propriétaires aux revenus modestes?

Plus-value pour les maîtres d'ouvrage

Mobiliser des expertises en financement du logement social, connaissance des publics et des acteurs et sécuriser l'opération.

Optimiser les possibilités d'un soutien financier du Conseil départemental, par la prise en compte dans le projet de ses orientations prioritaires (cf Plan départemental de l'Habitat)

Bénéficier de la valorisation du projet et de la mise en réseau des acteurs.

Coordonnées de la DAHL

Par courrier

32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex

Par mail : dahl@finistere.fr

Par téléphone : 02 98 76 22 35



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE**

Direction de l'Aménagement,
de l'Eau, de l'Environnement
et du Logement (DAEEL)
32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex
Tél. 02 98 76 21 60
daeel@finistere.fr



www.finistere.fr / profil « collectivités locales »